

## Demande d'un rachat de prestations caisse de retraite

Personne assurée		
Nom	Prénom	Numéro AVS
Adresse	No postal et lieu	Etat civil
Type de versement (cochez la case  ☐ rachat ordinaire de CHF  ☐ Rachat après un divorce ou la disc  ☐ Rachat pour une retraite anticipée	solution judiciaire d'un partenariat en	registré
Questions à l'assuré:		
<ol> <li>Avez-vous apporté l'ensemble des         <ul> <li>Oui</li> <li>Non (joindre les relevés de c</li> </ul> </li> <li>Avez-vous effectué un retrait anticip propriété sans l'avoir encore entière         <ul> <li>Oui</li> <li>Non</li> </ul> </li> </ol>	compte correspondants) pé d'une partie de votre avoir de vieill	lesse dans le cadre de l'encouragement à la
3. Possédez-vous un ou plusieurs pro	duits de prévoyance liée du pilier 3a'	?
□ Oui	L'avoir de prévoyance total s'élè	eve à
□ Non	CHF au	
<ol> <li>Bénéficiez-vous d'ores et déjà d'un avez-vous déjà effectué un retrait d</li> </ol>		de prévoyance suisse du 2e pilier ou
□ Oui	Quel était le montant du capital	de vieillesse?
□ Non	CHF au	
5. Avez-vous déménagé de l'étranger	en Suisse au cours des cinq dernière	es années?
□ Oui □ Non	Si oui: date du déménagement .	
	e) auprès d'une institution de prévoya	nce en Suisse?
Oui	deà	
□ Non		
	de prévoyance	
Si des rachats ont été effectués, les p au cours des trois années suivantes.	restations ne peuvent pas être retirée	es de la prévoyance sous forme de capital
		rachat suite à un divorce ou à la dissolution ment à la propriété du logement doivent
Après réception et examen de la prés maximal possible. La personne assure		
Les apports en capital doivent être réc année afin de garantir l'effet fiscal dur		ance au plus tard le <b>20 décembre d'une</b>
Les apports fournis sont intégrés dans dépassent la somme de rachat maxim		eillesse. Les montants de rachat qui
La personne assurée confirme avoir retoute responsabilité en cas de donnée		estions. L'institution de prévoyance exclut
Lieu et date	Signature de la	n personne assurée